



DECISION N°01/D/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025

PORANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 13/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN MINI SYSTEME D'ALIMENTATION PAR POMPAGE SOLAIRE SUR LE SITE DU PARC DE STATIONNEMENT DE SARKISSANAOU (LOT 1) ET REALISATION D'UN MINI SYSTEME D'ALIMENTATION PAR POMPAGE SOLAIRE SUR LE SITE DU CETIC DE KERING-FIGUIL (LOT 2)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL,
(Maitre d'Ouvrage)**

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instruction relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025;
- Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N° 01/AONO-PU/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 du 13/01/2025 ;
- Vu le Procès-verbal du 17/02/2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Figuil ayant sanctionné la séance de proposition d'attribution,

DECIDE:

Article 1er- L'Entreprise ci-après est pour compter de la date de signature de la présente Décision retenue comme attributaire de l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N°AONO	Lots	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01	1	SOCIETE MOBA SARL BP : 310 Garoua Tél : 698 42 40 09	14 999 256	03 mois
	2		14 999 256	3 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINEE/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Figuil, le

Le Maire de la Commune de Figuil,



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 REGION DU NORD

 DEPARTEMENT DU MAYO - LOUTI

 COMMUNE DE FIGUIL

 SECRETARIAT GENERAL

 SERVICE TECHNIQUE

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

COMMUNIQUE

N° 01 /C/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025
 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 01/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 13/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN
 MINI SYSTEME D'ALIMENTATION PAR POMPAGE SOLAIRE SUR LE SITE DU PARC DE STATIONNEMENT DE
 SARKISSANAOU (LOT 1) ET REALISATION D'UN MINI SYSTEME D'ALIMENTATION PAR POMPAGE SOLAIRE SUR LE SITE
 DU CETIC DE KERING-FIGUIL (LOT 2).

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FIGUIL COMMUNIQUE

Par décision N° 01 /DA/RN/D42/COMMUNE-FIGUIL/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2025 DU 18 FEV 2025

Article 1^{er}- L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du Marché relatif à l'Avis d'Appel d'offres suscité:

N °AONO	Lots	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
01	1	SOCIETE MOBA SARL BP : 310 Garoua Tél : 698 42 40 09	14 999 256	03 mois
	2		14 999 256	3 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les **sept (07)** jours qui suivent, sous peine d'annulation à la Commune de Figuil pour l'établissement des marchés y afférents.

Ampliations :

- PREFET/ML
- DDMINMAP/ML
- DDMINDEVEL/ML
- ARMP/NORD
- DDMINEE/ML
- DD/MINEPAT/ML
- PRESIDENT CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL/FGL
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Figuil, le 18 FEV 2025

Le Maire de la Commune de Figuil,



